

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : MM. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Jacqueline MOREL, Christophe HENRIQUET, Guillaume CAMUS, Chantal CHARPENTIER, Isabelle DESSERTY, Evelyne DESSUILLE, Bernard DHOURY, Baptiste LECAT, Séverine LEGRANGER, Didier VOITURONT, Brigitte VASSEUR, Fabrice LOCMONT

Etaient absents représentés : Laurence BERTRAND donne pouvoir à Jacqueline MOREL, Emilie CHOISMIN donne pouvoir à Chantal CHARPENTIER, Frédéric MULLER donne pouvoir à Stanislas BARTHELEMY, Jonathan PETITALOT donne pouvoir à Baptiste LECAT

Absente excusée : Marion FREDON

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents et représentés : 18

\*\*\*\*\*

### Ordre du jour

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la précédente séance
  
- Affaires Générales
- Avis d'enquête publique environnementale – société GROUPE VESSIERE
  
- Affaires Financières
- Orchestre à l'école national : Convention de partenariat
- Acquisition d'instruments de musique pour l'orchestre à l'école
- Attribution d'une subvention à l'école de musique Paul Vallet (ECOM)
- Décisions modificatives – virements de crédits
- Demande de subvention à la Fédération Française de Tennis – Année 2023
  
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait appel à candidature pour un secrétaire. Madame Brigitte VASSEUR est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

### **AFFAIRES GENERALES**

#### **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE – SOCIETE GROUPE VESSIERE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Préfecture de l'Oise a prescrit, par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 2023, une enquête publique sur le projet de la société GROUPE VESSIERE. Le projet porte sur l'autorisation régularisant l'exploitation d'un centre de recyclage de métaux sur la commune.

La consultation se déroule en mairie du lundi 26 juin 2023 au vendredi 28 juillet 2023 inclus. **L'assemblée, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet.**

## AFFAIRES FINANCIERES

### **ORCHESTRE A L'ECOLE NATIONAL : CONVENTION DE PARTENARIAT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les enseignantes de l'école élémentaire ont émis le souhait d'ouvrir le projet d'orchestre à l'école aux élèves de CM2 afin de poursuivre l'apprentissage de la musique pendant une année supplémentaire. Il rappelle la délibération n°2017.03.34 du 30 mars 2017 validant le projet d'orchestre à l'école et permettant de solliciter l'orchestre à l'école national pour l'acquisition d'une subvention à hauteur de 50% du coût total des instruments. Monsieur Didier VOITURONT regrette l'absence de cours de solfège à l'école. D'après lui, les élèves ne seront pas capables d'intégrer une école de musique sans cet apprentissage. Monsieur Baptiste LECAT pense que certains enfants ayant suivi les cours de musique à l'école intégreront l'école de musique Paul Vallet (ECOM), pour les autres, ils auront été éveillés à la musique. Monsieur Bernard DHOURY ne comprend pas pourquoi l'ECOM bénéficie d'une subvention supérieure aux autres associations comme le comité des fêtes, par exemple. Monsieur Baptiste LECAT pense qu'il est important de dissocier les sommes versées pour l'orchestre à l'école, de la subvention versée à l'ECOM pour le fonctionnement de l'école de musique (hors orchestre à l'école.). Monsieur Christophe HENRIQUET rappelle que le conseil municipal avait refusé de verser une subvention à l'association Tennis Club pour rémunérer les professeurs salariés. Monsieur Baptiste LECAT demande si les instruments de l'orchestre à l'école appartiennent bien à la commune. Madame Jacqueline MOREL le confirme et explique que c'est la raison pour laquelle elle ne souhaite pas adhérer à une nouvelle convention avec l'orchestre à l'école national qui engagerait la commune pour 6 ans. **Après en avoir délibéré, les membres du conseil, décident par 17 voix pour 1 voix contre (Christophe HENRIQUET) :**

- D'ouvrir une 3<sup>ème</sup> classe au projet d'orchestre à l'école afin d'intégrer les CM2,
- De ne pas adhérer à la convention avec l'orchestre à l'école national.

### **ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE POUR L'ORCHESTRE A L'ECOLE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'équiper la 3<sup>ème</sup> classe de musique en instruments. **L'assemblée décide, par 17 voix pour et 1 voix contre (Christophe HENRIQUET) :**

- De valider l'acquisition de nouveaux instruments pour un montant maximum de 20 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant à l'achat des instruments,
- De prévoir au budget les crédits nécessaires à cette dépense.

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE DE MUSIQUE PAUL VALLET (ECOM) – ANNEE 2024**

Afin de pallier aux frais supplémentaires de l'ECOM engendrés par l'ouverture de la 3<sup>ème</sup> classe au sein de l'orchestre à l'école, **l'assemblée, par 17 voix pour et 1 voix contre (Christophe HENRIQUET) décide :**

- De signer un avenant à la convention avec l'Ecole de Musique Paul Vallet (ECOM) afin de distinguer la subvention versée pour l'orchestre à l'école de la subvention versée pour le fonctionnement de l'école de musique hors scolaire et de prolonger la convention d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2026,
- D'attribuer pour l'année 2024, une subvention de 20 000 € à l'ECOM pour le projet orchestre à l'école et de bloquer ce montant sur une période de 3 ans, allant de 2024 à 2026,
- De fixer le montant de la subvention pour les autres activités par un avenant annuel.

### **DECISIONS MODIFICATIVES – VIREMENTS DE CREDITS**

- **Régularisation opérations salle multifonctions :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prévoir des crédits suffisants afin de régulariser des opérations suite à des avances effectuées par la commune à l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise – Société d'Aménagement de l'Oise (ADTO-SAO) concernant la construction de la salle multifonctions.

**L'assemblée, à l'unanimité, décide d'effectuer le virement de crédit suivant, comme suit :**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023**

| DEPENSES             |                                      |         | RECETTES             |   |         |
|----------------------|--------------------------------------|---------|----------------------|---|---------|
| Chapitre/<br>Article | Libellé                              | Montant | Chapitre/<br>Article | Libellé   | Montant |
| 041-238              | Avances versées                      | +2 000  | 041-231              | Immobilisations corporelles en cours                        | + 2 000 |
| 041-231              | Immobilisations corporelles en cours | -2 000  | 041-238              | Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles | -2 000  |

- Régularisation opérations ZAC Paris- Oise :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prévoir des crédits suffisants afin de régulariser des opérations suite à des déclarations de TVA effectuées sur le budget ZAC Paris-Oise avant le transfert de compétences en matière de développement économique, en application de la loi NOTRe à la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées.

**L'assemblée, à l'unanimité, décide d'effectuer le virement de crédit suivant, comme suit :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023**

| DEPENSES             |  |          | RECETTES             |         |         |
|----------------------|--|----------|----------------------|---------|---------|
| Chapitre/<br>Article | Libellé                                | Montant  | Chapitre/<br>Article | Libellé | Montant |
| 65-6588              | Charges diverses de gestion courante   | +110 000 |                      |         |         |
| 023                  | Virement à la section d'investissement | -110 000 |                      |         |         |

**SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023**

| DEPENSES             |                 |          | RECETTES             |  |          |
|----------------------|-----------------|----------|----------------------|--|----------|
| Chapitre/<br>Article | Libellé         | Montant  | Chapitre/<br>Article | Libellé                                  | Montant  |
| 23/238               | Avances versées | -110 000 | 021                  | Virement de la section de fonctionnement | -110 000 |

- Acquisition d'instruments de musique :

Afin d'acquérir les nouveaux instruments, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prévoir des crédits suffisants au budget de la commune.

**L'assemblée, par 17 voix pour et 1 voix contre (Christophe HENRIQUET), décide d'effectuer le virement de crédit suivant, comme suit :**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023**

| DEPENSES             |                                    |         | RECETTES             |         |         |
|----------------------|------------------------------------|---------|----------------------|---------|---------|
| Chapitre/<br>Article | Libellé                            | Montant | Chapitre/<br>Article | Libellé | Montant |
| 21/2188              | Autres Immobilisations corporelles | +20 000 |                      |         |         |
| 23/238               | Avances versées                    | -20 000 |                      |         |         |

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS – ANNEE 2023**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter la Fédération Française de Tennis pour la demande de subvention suivante :

**L'assemblée, à l'unanimité, décide de présenter le dossier suivant :**

- Rénovation du court de tennis extérieur rue Saint Martin :

Coût HT des travaux : 35 989.00 €

Taux de subvention : maximum autorisé

**QUESTIONS DIVERSES**

**Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales :** Monsieur le Maire informe de l'obligation de renouveler les membres de la commission de contrôle des listes électorales. Conformément à la circulaire du 20 juin 2023, les conseillers municipaux doivent être pris dans l'ordre du tableau, parmi les membres prêts à participer aux travaux de commission. Mesdames Chantal CHARPENTIER et Evelyne DESSUILLE sont nommées en tant que membres titulaire et suppléante de la commission de contrôle.

**Construction de la nouvelle médiathèque :** Madame Jacqueline MOREL présente le scénario retenu pour la construction de la nouvelle médiathèque. Monsieur Fabrice LOCMONT s'étonne que l'option HQE n'ait pas été retenue. Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas intéressant d'obtenir la certification mais que le projet intègrera une haute qualité

environnementale. Monsieur Baptiste LECAT regrette l'absence de consultation de la commission culture – communication sur ce projet.

Enfouissement des réseaux aux hameaux : Madame Isabelle DESSERTY informe que les habitants des hameaux ne sont pas satisfaits des travaux d'enfouissement des réseaux. Ils ont constaté la présence de ferraille et l'absence d'enrobé à certains endroits. Monsieur Philippe FERCOT explique que l'entreprise sur place effectue uniquement des travaux d'enfouissement et que pour refaire les trottoirs il faudra par la suite contacter une entreprise de voirie. Monsieur le Maire propose à Madame Isabelle DESSERTY de se retrouver sur le chantier lundi prochain à 11h00. Elle demande également pourquoi la caméra de vidéoprotection n'est toujours pas remplacée. Monsieur Philippe FERCOT informe que le devis vient d'être signé pour un coût d'environ 2 500 €. Elle souhaite connaître l'état d'avancement du dossier concernant la circulation des camions aux Ruminées. Monsieur le Maire informe que les services de l'Unité Territoriale Départementale ont été relancés.

Projet de maison médicale : Madame Chantal Charpentier souhaite connaître l'état d'avancement du projet sur la commune. Monsieur le Maire explique que la commune n'ayant pas de maîtrise foncière adaptée à ce jour, le projet n'a pas pu démarrer.

Manifestation locale : Monsieur Fabrice LOCMONT informe qu'une administrée souhaite organiser une course de caisses à savons sur la commune. Monsieur le Maire ne connaît pas de terrain propice sur le territoire de la commune. Il propose qu'elle trouve un terrain adapté et nous contacte.

Panneaux photovoltaïques : Monsieur Fabrice LOCMONT demande à réunir la commission environnement afin d'étudier un projet plus important d'aide à l'acquisition de panneaux photovoltaïques. Monsieur Philippe FERCOT informe qu'à ce jour 4 pré-demandes d'aide à l'acquisition de panneaux ont été validées. La prochaine commission environnement se réunira le 30 août 2023 à 18h30.

Cimetière : Madame Brigitte VASSEUR a constaté un manque d'entretien au cimetière. Monsieur le Maire demandera aux services techniques d'intervenir.

Abri bus : Monsieur Baptiste LECAT a constaté un panneau cassé sur l'abri bus situé rue de Picardie. Monsieur le Maire le signalera au Conseil Départemental de l'Oise.

ASVP (agent de surveillance de la voie publique) : Monsieur le Maire informe de la présence d'un ASVP sur la commune à compter du mois de septembre si toutes les procédures administratives arrivent à leur terme.

Prochain conseil municipal : il est prévu le mercredi 13 septembre 2023 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et trente-huit minutes.

La Secrétaire de séance,  
Brigitte VASSEUR

Le Maire,  
Stanislas BARTHELEMY

